



Prélèvement abusif malgré un contrat ?

Par **Sandrine**, le **26/09/2009** à **21:47**

Bonjour,

après 1 an passé dans une salle de sport, et le contrat arrivé à son terme, je n'y suis plus retournée. 5 mois plus tard, un coach de la salle m'appelle m'informant que j'étais toujours inscrite et que depuis 5 mois, 55 euros étaient prélevés sur mon compte. Après vérification du contrat et de mes comptes, je me suis aperçue des prélèvements (qui n'étaient pas au nom de la salle, c'est pourquoi je n'ai pas réagi dès réception de mes relevés), et en effet, j'avais signé une autorisation de prélèvement au cas où je continuerais à fréquenter la salle (dans le cas contraire, je devais envoyer une lettre avec AR) .

Malgré ces clauses, je trouve ces prélèvements abusifs sachant qu'ils savaient que je ne venais plus et qu'ils ont attendu 5 mois avant de m'informer (en temps normal, le téléphone sonnait si je ne venais pas pendant 15 jours).

De plus, ma banquière m'a dit que j'étais censée recevoir un avis de prélèvement...

Suis-je en droit de demander le remboursement -au moins partiel- de ces prélèvements pour cause de non envoi d'avis ?

Merci de votre réponse